L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie. No. 81, Rue Chartres.

Journal quotidien....$12 | payable d'avance. Id. trois fois par semaine..$10

NOUVELLE-ORLEANS: SAMEDI MATIN, 8 JANVIER 1842.

POUR GOUVERNEUR:

HENRY JOHNSON.

REVUE DE LA SEMAINE.

Après avoir manqué pendant cinq jours de suite, la malle nous est enfin arrivée aujourd'hui; l'heure avancée à laquelle nous avons eu nos journaux, ne nous a pas permis de les dépouiller aussi complètement que nous l'aurions voulu; l'abondance des matières locales ne nous eut pas laissé, d'ailleurs la faculté d'insérer dans nos colonnes de biens détails: nous réservons donc pour lundi, s'il y a lieu, ce que nous aurions pu omettre d'important. Nous devons nous borner à rappeler aujourd'hui en deux mots ce qui s'est passé de plus marquant parmi nous durant cette semaine: la grande affaire, pour ne pas dire la seule, a été la discussion au Sénat et à la Chambre de deux bills relatifs aux banques; cette discussion a été fort vive par moments, et elle n'est pas encore terminée: nous aurons à y revenir. Nous signalerons en passant, puisque nous sommes sur le chapitre de la législature, une patriotique proposition de M. Sweazy, à propos de la politique envahissante de l'Angleterre: il est digne de la Louisiane de témoigner énergiquement son désir de voir le gouvernement général maintenir les droits de l'Union entière et ceux de certains Etats du Nord; il est digne de la Louisiane de prouver qu'elle est décidée à prêter, en cas de besoin, son aide à toutes les mesures de l'exécutif qui auront pour but la défense de l'intérêt et de l'honneur national.

A côté des graves préoccupations de nos législateurs, le théâtre nous a donné des *dilettantisme* en masse: par delà la rue du Canal, tout aussi bien que de ce côté, les échos n'ont fait que redire le bruit flatteur des instrumens ou des voix, exécutant ici de magnifiques variations à la Paganini, là les l'un des chefs-d'œuvre de Bellini, ce cygne qui s'est envolé trop tôt vers le ciel d'où lui descendait l'inspiration! La *Norma*, malgré de grandes imperfections de détail, a eu grand succès à St-Charles, grâce à M. et Mme Séguin, grâce à M. Manvers dont nos confrères font de grands éloges; mais ce succès pâlit devant le triomphe que M. J. Nagel a enlevé jeudi à la salle d'Orléans. Les auditeurs étaient transportés, ravis, enthousiasmés par le magique archet de l'artiste; et la chose a été si loin dans un certain moment, que l'orchestre qui accompagnait, oubliant son rôle d'exécutant, s'est mis à applaudir comme tout le monde, plus chaudement peut-être que tout le monde. Après une aussi heureuse épreuve, M. Nagel ne doit pas hésiter un instant à donner des concerts dans notre ville; il est sûr d'y voir accourir une foule nombreuse qui ne lui épargnera pas les témoignages d'admiration que mérite son beau talent.

SERVICE DES POSTES.—L'urgence d'une réforme complète dans le service des postes devient de jour en jour plus sensible: il est vraiment déplorable que nous soyons des semaines entières sans recevoir des nouvelles du Nord. Les difficultés que présente le pays, peuvent être une excuse pour une ou deux irrégularités; mais elles ne sauraient expliquer les longues interruptions auxquelles nous sommes exposés: le système d'organisation est mauvais, il faut en adopter un meilleur. Les bons exemples ne nous manqueront pas, si nous voulons nous donner la peine de jeter les yeux sur quelques-uns des Etats-Européens, sur l'Angleterre particulièrement. Dans ce pays les malles sont transportées sur neuf chemins de fer différens au prix moyen de $90 par mille; la loi oblige les compagnies de chemin de fer à transporter la malle soit de nuit, soit de jour, toutes les fois qu'elles en sont requises par le directeur général des postes. Sur la route de Londres à Liverpool, par où passent toutes les grandes malles pour l'Irlande, l'Ecosse et les comtés de l'Angleterre, le prix payé par mille s'élève à $105 50; mais le tems pour parcourir une distance de 210 milles, est fixé à une vitesse de *vingt-trois* milles par heure! Les malles quittent Londres le soir à huit heures un quart et sont à Liverpool le lendemain à cinq heures et demie du matin; elles ont fait la route en moins de dix heures! Dans notre pays la vitesse sur les routes les mieux servies, sur celles de Baltimore, de New-York et de Philadelphie par exemple, atteint à peine une moyenne de dix milles à l'heure. Cette immense supériorité que les anglais possèdent sous le rapport de la célérité, ils l'ont aussi sous le rapport de l'exactitude. Nous ne sachions pas qu'on ait jamais, soit à Londres, soit à Liverpool, soit à Manchester, soit à Birmingham, vu figurer cette annonce fatale, si ordinaire chez nous: LA MALLE A MANQUÉ.

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL DE LA TRESORERIE.

Nous avons déjà dans notre feuille du 4 donné l'aperçu d'une portion de ce rapport; en voici un résumé complet. M. W. Forward divise son travail en trois parties:

1o. Recettes et Dépenses publiques.

La balance au trésor, le 1er. janvier 1841, était de	$987,345 03
Recettes des trois premiers trimestres de l'année	23,467,072 52
Produit approximatif du quatrième trimestre,	6,943,095 25
Ce qui donne pour les recettes de l'année un total de	$31,397,512 80
Les dépenses des trois premiers trimestres se sont élevées à	24,734,346 97
Celles pour le quatrième trimestre ont été évaluées à	7,290,723 73
Ce qui donne pour les dépenses de l'année un total de	32,025,070 70

Il y a donc pour le premier janvier un déficit de 627,557 90 auquel il faut faire face immédiatement, et comme l'emprunt des Etat-Unis ne produit presque rien, il est nécessaire d'y suppléer par une émission limitée de bons du trésor.

2o Budget de 1842.

Les recettes de l'année 1842 sont estimées comme suit:

Douanes	$19,000,000 00
Bons du Trésor,	50,000 00
Sources diverses.	150,000 00
Total des recettes pour 1842,	$19,200,000 00
Dont il faut déduire le déficit existant dans le trésor au 1er. janvier	627,557 90
Ce qui laisse pour le service de 1842 un produit net de	$18,572,442 10
Les dépenses pour cette même année, en y comprenant $7,000,000 pour les achats des bons du trésor, sont évaluées à	32,791,010 78
Il reste donc à pourvoir à une somme de	$14,218,568 68

Pour faire face à ce déficit, le Secrétaire de la Trésorerie demande au Congrès d'autoriser: 1o l'extension du terme de remboursement de l'emprunt pour la partie qui n'a pas encore été souscrite; cette partie s'élève à $5,500,000; 2o la ré-émission de $5,000,000 de bons du trésor; 3o l'imposition de quelques droits sur certains articles étrangers.

3o Réforme du tarif.

C'est là la partie la plus développée du rapport que nous analysons: le secrétaire de la trésorerie y propose de notables modifications à l'acte de 1833, plus généralement connu sous le nom de compromis. Aussi longtems, dit-il, que les autres contrées continueront à exclure de leurs ports les produits de notre agriculture et à nous refuser l'avantage d'une réciprocité de commerce réelle, la politique et la justice tout à la fois nous font une loi de nous assurer, autant que faire se pourra, dans notre propre pays un marché pour la consommation de nos produits." Cette phrase résume complètement le système de M. W. Forward sur la manière dont doivent être frappés les différens droits à l'importation, nous reviendrons plus tard sur ce sujet avec détail: il mérite un sérieux examen. Le rapport se termine par une invitation au Congrès de ne pas borner l'augmentation qu'il apportera dans les revenus publics au chiffre précis des dépenses; un surplus de deux millions pour faire face aux éventualités, ne serait pas de trop. La situation des affaires nationales, le désir qu'a le gouvernement, désir que partage le peuple, de mettre le territoire tout entier sur un pied respectable de défense, tout dit-il, rend nécessaire un accroissement de recettes, et cet accroissement doit s'obtenir surtout par l'établissement de droits sagement calculés sur les importations étrangères.

No. 2.

CONTINUATION SUR LES BANQUES.

Qui veut les fins veut les moyens.—Toute loi est incomplète à moins qu'elle ne contienne un tout et les moyens d'exécution de ce tout—l'unité c'est la force—une unité point de bonne loi.

Avant d'entrer dans l'examen des trois projets soumis à la Législature, qu'il me soit permis de bien établir la position de notre pays—il ne s'agit pas de créer un nouveau système, mais de redonner la force à un édifice sapé dans sa base, et qui couvrirait de ses décombres la Louisiane entière s'il venait à crouler—dans une conjoncture semblable quel doit être le premier devoir du législateur! d'examiner avec calme toutes les parties, de cet édifice, d'en reconnaître les points faibles de séparer les parties utiles des parties nuisibles, de s'en assurer et de porter alors un remède sur l'origine du mal.

La [illegible] de la Louisiane, en donnant le pouvoir aux institutions monétaires, d'émettre du papier [illegible] remboursable au premier abord leur avait cédé un pouvoir souverain—mais pour céder une chose quelconque, il faut la posséder, et la Louisiane ne possède pas le droit de battre monnaie—ce droit appartient seul au gouvernement fédéral qui l'a reçu des Etats en expiation de tous les maux que ces mêmes Etats avaient accumulés sur le peuple, par l'abus du papier monnaie, abus qui alors menaçait de dissolution l'Union Américaine—à cette époque mémorable de notre histoire notre Union était devenue la risée de l'Europe—notre crédit était nul—nos ambassadeurs n'osaient à peine se montrer dans les cours étrangères—Washington nous avait donné la liberté, à ce grand citoyen on s'adressa d'un commun accord pour les moyens de la conserver et la mesure des valeurs fut placée entre les mains du gouvernement national.—Dès lors tout rentra dans l'ordre et notre primes bientôt place parmi les grandes nations de la terre, mais tout s'use dans ce monde, et dans ce moment, au milieu d'une abondance sans exemple dans les élémens de richesses nationales, le peuple gémit sous le poid de toutes les calamités qui jadis amenèrent la dissolution de l'ancienne confédération—ce qui prouve que la même cause produira toujours les mêmes effets—le mal ne se montre pas tout d'un coup, mais a été que graduellement que les Etats ont empiété sur le droit de léguer au gouvernement fédéral, sinon en agissant par eux-mêmes du moins en permettant à des corporations de leur création d'émettre du papier monnaie, déprécié et devenu par l'absence de toute autre mesure, cours forcé pour les besoins journaliers de la société, et quelle est aujourd'hui notre situation? déconsidération au dehors, désordre, confusion, démoralisation parmi nous!

Mais non, la Louisiane n'a pas cédé un droit qu'elle n'avait pas, dans chaque charte octroyée elle y a stipulé "que toute émission de papier monnaie, serait sur demande payée en espèces monnayées," seulement, devant une grande calamité publique, ses lois se sont tues! Que faut-il faire? Bien examiner la position—rentrer au plus vite et sans secousse, si cela est possible dans des voies constitutionnelles, et surtout éviter toute législation qui ne porterait pas avec elle les moyens d'exécution, sans entraîner la ruine publique.

Grande est la responsabilité de tout législateur, en ce moment, de son vote, peut-être va dépendre le bonheur ou la ruine de son pays!

Mais revenons à la position dans laquelle se trouve le pays. UN LOUISIANAIS. (A continuer.)

Nos lecteurs se rappelleront que c'est ce soir à 7 heures 1/2 à la Salle de la Bourse St-Louis, que les jeunes Hughes, ces enfans qu'on nous annonce comme de véritables prodiges en musique, donneront leur premier concert.

LEGISLATURE DE LA LOUISIANE.

SENAT.

Mercredi, 5 janvier 1842.

Le Sénat se réunit conformément à l'ajournement, sous la présidence de l'honorable F. Garcia.

Le secrétaire informe le Sénat qu'il a rapporté plusieurs bills à la Chambre des Représentans.

M. Hiriart présente une pétition de plusieurs citoyens de la paroisse d'Iberville, demandant la nomination d'un notaire public, référée à un comité spécial composé de MM. Hiriart et Dupré.

Le même honorable membre présente une remontrance du grand jury de la paroisse d'Iberville contre les cabarets. Référée à un comité spécial composé de MM. Hiriart et Davidson.

M. Sparrow, à la requête de l'une des personnes qui ont pris un intérêt dans les institutions charitables de la Nouvelle Orléans, présente une résolution à l'effet qu'un comité soit nommé pour les visiter.

Sur motion, cette résolution est adoptée, et le président nomme de ce comité MM. Sparrow et Hoa.

Ordre du jour.

Acte pour remettre en vigueur les chartes de plusieurs banques et pour d'autres objets.

M. Hoa se lève et dit que, comme membre du comité de finances qui a présenté ce bill, il est de son devoir de faire connaître et d'expliquer au Sénat les motifs qui doivent en presser l'adoption. Le comité ne déguisera pas les grandes difficultés qu'il a éprouvées à décider de la meilleure marche à suivre dans les circonstances présentes. Après bien des jours et des nuits d'une anxieuse sollicitude, il est loin d'espérer d'avoir fait même tout ce qu'il aurait désiré. Le Sénat pourra trouver beaucoup d'erreurs dans son œuvre, mais il était nécessaire d'indiquer un plan, de commencer, et de suggérer quelque chose, sur quoi on pût définitivement statuer afin de satisfaire les vœux et les désirs de la communauté toute entière. Il sent tous les doutes et toutes les craintes qu'un sujet aussi grand et aussi important doit exciter. La position qu'il (M. Hoa) a prise est la même que celle qu'il s'était placé en 1837 et 1838. L'observation et l'expérience l'ont depuis pleinement convaincu de la sagesse des mesures qui furent alors proposées. Il est persuadé que si le bill qui a été désigné par l'épithète de monstrueuse, eut été adopté, l'Etat ne serait pas dans la situation déplorable où il se trouve, et que malgré les erreurs qui pouvaient exister dans ce bill, la communauté s'en serait bien mieux trouvée, si les dispositions qu'il renferme eussent exercé le contrôle qu'on avait en vue. Les principes de ce bill sont consacrés dans celui dont il s'agit aujourd'hui. Il est étonné que des hommes bien pensants et bien informés puissent élever de violentes clameurs contre une mesure dont l'objet ne peut être nié, et cela, sans l'avoir examinée avec une profonde attention, et sans permettre que l'utilité en soit clairement manifestée. Mais il sait qu'il existe un pouvoir qui veut prévenir toute action, empêcher toute investigation. Il est, certes, peu convenant qu'on dénonce et qu'on stigmatise ce projet, quand les organes de quelques présidens de banques, et ceux qui les soutiennent ont eu tout le temps de suggérer leurs vues et d'indiquer un meilleur plan, ou quelque mesure plus convenable que celle qui est maintenant soumise. Pourquoi ont-ils gardé le silence et imposé aux faibles talens de la Législature le devoir de prescrire le remède aux maux qui sont échus à la communauté? Pourquoi n'ont-ils pas remédié à ce qui était défectueux ou mauvais, au lieu de recourir à des armes auxquelles on ne pouvait résister? On les a invoqués, suppliés, adjurés de faire connaître leurs objections, et de répandre quelque lumière sur ce sujet. Le comité a été réduit à s'en tenir à ses propres moyens. Ceux qui sont opposés à ce bill se sont servis de l'arme la plus puissante qu'ait la résistance en Europe et particulièrement en France, c'est-à-dire le ridicule. Par ce moyen, ils ont espéré de tuer le bill. Ils ont employé une arme dangereuse, une arme qui retombera sur eux-mêmes, et le coup mortel dont ils se rient les frappera et les écrasera. Quel est le but du bill, et quelle était l'intention du comité? On ne peut nier que le pays ne soit dans une situation malheureuse. Il désire sauver ce qui est solvable. Nous sommes à la veille d'une banqueroute générale, et pourquoi? Examinons les causes qui nous y ont amenés.

Quelle est la situation de nos banques? Leur capital payé est d'environ quarante-deux millions de piastres, et le Sénat concevra facilement pourquoi les banques sont en faillite. Non seulement elles ont prêté à long terme les quarante-deux millions de capital payé, mais elles ont prêté en outre près de quatorze millions de ce qui constitue leur crédit, et ces quatorze millions aussi en papiers à long termes; ainsi le capital payé et les emprunts faits sur le crédit des banques ont été épuisés; il n'y a plus de mouvement, c'est une parfaite stagnation. Il ne reste plus rien; notre sucre, notre coton, nos produits cherchent en vain un acquéreur. Les banques ne peuvent avancer un cent. Le poids qui les accable a paralysé toute leur énergie. Les billets à courte échéance se renouvellent indéfiniment, et la valeur en reste inactive. Il ne se fait aucune affaire pour du papier; si un billet est tiré à courte échéance, c'est seulement dans l'espoir qu'il sera renouvelé. Il n'y a donc aucune vie, aucune élasticité, aucun élément pour soutenir les opérations commerciales, rien pour les animer. Il n'y a pas sur la place de papier à soixante ou quatre-vingt-dix jours; tout est renouvelé et devient papier d'accommodation. C'est là ce qu'on appelle la charge mortelle des banques, le capital inactif, c'est pour les mettre à même de se débarrasser de la surabondance de ce fardeau, sans jeter la communauté dans la détresse, que ce bill a été proposé. Les banques n'ont plus un cent à prêter; leur capital et leur crédit, ont également atteints et épuisés. Ce serait donc en vain qu'on décréterait la reprise des paiemens en espèces et qu'on fermerait la porte aux facilités que demande le commerce. L'agriculture languit, l'industrie se ralentit tant que les moyens de les encourager et de les récompenser n'existent pas. Jamais il n'y a eu un dérangement aussi général, une aussi grande détresse, ni un temps où il ait existé moins de sûreté.

Mais on a avancé que ce bill avait pour objet de ressusciter les Banques. Le comité n'a jamais pu avoir en vue une pareille absurdité. Il n'a jamais eu l'intention de faire revivre celles qui sont mortes; car il aurait pu aussi bien ordonner à un corps de sortir de la tombe et de marcher. Ce qu'il voulait, c'était de ranimer la vie là où il restait encore un souffle. Il n'a pu faire aucunes distinctions; il n'a pu dire que celle-ci avait cessé de vivre, ou que celle-là était expirante. Celles qui sont mortes resteront telles; mais les dispositions du bill sont pour le bien de toutes. Le comité a essayé de rétablir dans les Banques la faculté de faire ce pourquoi elles ont été créées, c'est-à-dire de faciliter les moyens d'acheter les produits du pays, et d'aider le commerce. C'est là ce qu'on a appelé le mouvement des Banques, et ce que l'honorable membre appellera l'âme du bill. Par les moyens qui sont proposés, et sans préjudicier personne, les Banques seront mises à même de reprendre graduellement leurs paiemens en espèces, et de rendre cet état de choses permanent.

Le bill a pour objet de réduire les charges des Banques au montant de leur capital payé, afin de rétablir la confiance; il prescrit que tous les billets à échoir jouiront du privilège d'être renouvelés à un, deux et trois ans, pourvu qu'on en paie le dixième et qu'ils soient garantis par hypothèque ou de toute autre manière convenable. Les moyens de liquider sont offerts à tout—aux individus aussi bien qu'aux Banques. Toutes les classes pourront profiter de cette disposition, car on leur accorde des conditions assez libérales pour les mettre à même de remplir leurs engagements. Chacun pourra retourner à ses occupations—l'habitant à son champ, avec la ferme persuasion qu'en poursuivant son industrie, elle lui offrira les moyens de se tirer des difficultés dans lesquelles il se trouve—le négociant et l'artisan à leurs affaires, à l'abri de la pénible nécessité de supplier tous les jours à la porte des Banques, et de passer des nuits sans sommeil. C'est ainsi que l'on propose de réintégrer les Banques, de rétablir la confiance en elles, et de les placer dans une position forte et imprenable en leur rendant de la force et de l'énergie.

L'honorable membre considère qu'il a montré en quoi consiste le mouvement des banques, et comment ce mouvement devait être établi. Le capital payé restera dû par la communauté, en même temps que le crédit et les dépôts des banques seront consacrés à maintenir ces institutions en état de faciliter les opérations du commerce. Les cinquante-cinq millions de dettes se trouvant graduellement réduits, et le surplus revenant aux banques, leur crédit et leurs dépôts s'en trouveront soulagés; elles seront à même de faire revivre les affaires, en procurant les moyens de les poursuivre. Le coton, le sucre et les autres produits se vendront promptement et cela constituera le mouvement des affaires. Le papier de commerce renaîtra dans sa sphère d'activité, et facilitera les transactions de chaque jour. Les quatorze ou quinze millions qui forment une partie de la dette rentreront aux banques comme une masse active pour le bien du commerce.

La loi qui ordonnerait la reprise des paiemens en espèces demain ne pourrait le faire d'une manière permanente. Comment maintenir les paiemens en espèces? Les banques n'en ont pas les moyens. Si elles paient, elles seront obligées de suspendre de nouveau, tandis que si elles commencent il faut que ce soit pour ne plus s'arrêter. Afin de les placer dans la position de reprendre avec sûreté leurs paiemens en espèces, il faut que les dispositions de ce bill les atteignent. Les quinze millions qui constituent le mouvement et qui sont engouffrés avec les quarante deux millions du capital payé doivent être retrouvés. Il faut qu'ils soient séparés de la dette. Le montant des espèces en banque, c'est-à-dire d'environ $3,500,000, les dix pour cent à payer par les débiteurs qui demanderont des délais, s'élevant à $350,000, les post notes à émettre, tout cela donnera du mouvement aux banques et rétablira le commerce. On ne forcera pas la vente des propriétés rurales et urbaines, et les banques réaliseront graduellement leurs créances. Le montant à réaliser par ces paiemens partiels d'un dixième sera de $3,500,000 et formera, avec les espèces, au mois de septembre, c'est-à-dire à l'époque fixée pour la reprise générale un total de $7,000,000. Ajoutez à cela que de différentes autres sources, on réalisera probablement un autre million. On observera que le bill veut qu'aucun prêt à long terme et qu'aucun billet d'accommodation ne soient faits jusqu'à ce que les tireurs de ces billets à long terme aient payé en entier leur dette dans le délai qui leur est accordé. Il y a encore quelques capitalistes, de même qu'il y a quelques hommes qui échappent aux effets de la tempête quand tout périt autour d'eux. Ces capitalistes, comme on doit raisonnablement s'y attendre, prendront avantage du privilège de renouveler leurs billets, pendant qu'ils garderont leur argent pour entirer tout ce que les circonstances leur permettront. Les banques étant incapables d'accorder de nouvelles facilités au commerce, et les transactions commerciales devenant plus profitables, ces capitalistes paieront leurs vieilles dettes à long terme, afin d'entrer dans le mouvement des banques. Ceci amènera la rentrée d'au moins $1,000,000. Les autres dispositions du bill, aussi bien que l'autorisation d'émettre des post-notes rachetables en septembre, ajouteront $ ou 5,000,000 de plus au mouvement des huit millions déjà assurés; et cela formera les moyens actifs pour les facilités des billets d'affaires, ou ce que le bill appelle prêts sur dépôts. Ainsi sera formé un capital suffisant pour que les banques puissent avec sûreté reprendre leurs paiemens, et si elles voulaient faire ce qu'elles ont fait précédemment, elles en seraient empêchées par les dispositions du bill.

On a objecté à l'emploi des mots de *capital inactif* et de *prêts sur dépots* à cause de leur nouveauté. Ces mots, il est vrai, ont leur origine ailleurs. Ils sont familiers aux financiers d'Europe, et comme les capitalistes de cette contrée sont quelque peu intéressés dans notre situation monétaire, à cause de nos *bonds* ils rechercheront naturellement ce bill pour en connaître les dispositions, et ils comprendront promptement l'application de termes qu'ils ont trouvé nécessaire d'adopter.

L'honorable sénateur n'attache, aux banques qui sont solvables, aucun blâme pour le mal qui est arrivé. Il faut l'attribuer à la solidarité qui existe entre elles et les autres institutions. Le corps entier a été affecté par la maladie qui en a attaqué une partie. Néanmoins, si l'on ne prévient pas le mal que l'on ressent aujourd'hui, il reparaîtra plus tard. Les moyens qui remédient aux abus actuels, sans en prévenir le retour, ne valent pas la peine qu'on s'y arrête. L'objet de ce bill est de rétablir le cours des affaires dans la voie régulière, et d'empêcher en même temps qu'à l'avenir elles puissent dévier de cette voie. Il est prescrit inflexiblement de ne pas élever le *capital inactif* au-dessus du capital payé, et si l'on enfreint cette prescription, il y a une pénalité d'encourue.

L'honorable membre dit que le bill qui est maintenant devant le sénat, règle la circulation des banques. Elle devra être basée un tiers sur les espèces, et deux tiers sur le papier à courte échéance payable à 90 jours. Le projet de 1838 contenait une disposition semblable. Il est aisé de maintenir cette proportion, et aussi long-temps qu'elle sera rigidement observée, les banques seront dans un état de solidité.

Les institutions les plus solides et les mieux conduites—l'honorable membre fait allusion aux banques des Citoyens, de l'Union, de l'Etat de la Louisiane, et à l'Association Consolidée—si on les obligeait à payer leur circulation et leurs dépôts en même temps, ne pourraient le faire. Pourquoi? Parce que leurs obligations excèdent les espèces qu'elles ont en mains. Leur portefeuille ne pourrait être invoqué; il est inutile et ne pourrait leur offrir aucune aide. Les banques sont restreintes dans un cercle où elles ne peuvent faciliter le commerce. Mais en conservant la base d'un tiers d'espèces et de deux tiers de papier à courte échéance, la circulation même ne serait pas décréditée. On pourrait, en un jour, tirer cent mille piastres d'une banque, et trois cent mille piastres le jour suivant, mais elle réaliserait tous les jours ses prêts à courte échéance, et il serait impossible de lui retirer la totalité de ses espèces. Le mouvement de la banque se continuerait toujours, et personne ne peut nier qu'il ne fût solide. Il ne pourrait en résulter aucun mal pour la communauté. Les 42 millions du capital payé lui resteraient; mais le crédit et les prêts sur dépôts, avec les espèces en mains créeraient et constitueraient leur mouvement. Le tiers d'espèces et les deux tiers de papier à courte échéance se réaliseraient aux besoins de la place.

Croire que la reprise immédiate des paiements en espèces remédierait aux maux qui existent, est une belle théorie, mais on la trouverait déplorable dans la pratique. Cela est tout-à-fait hors de la question, et se remplirait pas même le grand objet qu'on a en vue, tandis qu'on aggraverait ainsi tous les maux qui pèsent sur la communauté. Ce serait augmenter la détresse, et non pas y remédier—ce serait forcer les banques et le peuple à la banqueroute.

Néanmoins, si le comité se trompe dans les suggestions qu'il a faites, c'est à la communauté à en juger. Les mêmes objections que l'on fait aujourd'hui ont été présentées en 1838. Les hommes changent, mais ils tiennent avec persistance à leurs intérêts et à leurs passions. Les mêmes intérêts qui furent excités en 1838, sont encore à l'œuvre. L'honorable membre invoquera, sur la nécessité de créer un bureau des contrôles, des faits à l'appui de l'opinion qu'il a eut alors à ce sujet et qui ne furent pas dérobés. New-York a repris et soutenu les paiemens en espèces; d'autres états ont permis à leurs banques de continuer la suspension, et quelle en a été la conséquence? Une plus grande difficulté à payer aujourd'hui qu'il n'en existait précédemment. Et quelle en est la cause? Est-ce un manque d'espèces? Comment se fait-il que New-York ait expédié des millions de piastres en Europe, et maintienne ses paiements en espèces? Les banques de Boston ne sont toutes solvables; elles n'ont jamais cessé de retirer leurs billets depuis qu'elles ont repris leurs paiements. A New-York cela s'explique pleinement par ce fait, qu'il existe quelque chose de plus fort même que le bureau de contrôles qui y a été recommandé: C'est le pouvoir donné à un seul homme de fermer les banques, si elles violaient cette clause fondamentale de leurs chartes, lorsqu'on lui demande comment il interprétait la clause qui déclare que les banques doivent payer en espèces il répondit qu'elles paieraient en espèces. Pas une ne suspendit. Elles savaient que la pénalité serait encourue et rigidement appliquée. On ne peut s'attendre que là où il y a une multiplicité de banques elles suivent strictement d'elles-mêmes aucun règlement salutaire que l'on pourrait imposer à leur direction. Il faut que quelque pouvoir au-delà veille à l'exécution de ce règlement. Ce n'est pas, ainsi qu'on l'a allégué, par méfiance des directeurs: ce n'est qu'une mauvaise passion qui a pu suggérer ce motif. Si le principe est bon, les hommes doivent faire abstraction d'eux-mêmes, et envisager que les résultats qu'on a en vue. S'il est convenable, il faut l'adopter, quoiqu'il puisse exciter les ressentiments de quelques esprits. L'expérience a prouvé qu'il serait très salutaire de maintenir au-dessus des banques un pouvoir qui les forçât à suivre les réglements nécessaires à leur bonne direction. Mais on a déclaré que les directeurs et les administrateurs des banques étaient très honnêtes, et que ce serait jeter une imputation sur leur caractère que de faire inspecter leur conduite. Que ce serait suspendre l'épée de Damoclès sur leurs têtes, et les traiter comme une partie distincte de la population. Toutes ces allégations ont leur source dans les passions de quelques individus; elles ont pour objet de marquer les motifs réels qu'on a d'empêcher tout contrôle de la part de la législature.

(A continuer.)

LEGISLATURE DE LA LOUISIANE.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

VENDREDI, 7 janvier 1842.

M. Canon est indisposé et ne siège pas.

M. Poydras est nommé, en remplacement de M. Bedford, membre du comité chargé de l'examen du rapport du trésorier.

M. Poydras, du comité des enrôlements, annonce comme dûment enregistré un bill qui accorde certains pouvoirs au bureau des travaux publics.

Sur motion de M. Philips, la Chambre s'occupe d'un bill relatif aux étrangers qui occupent des places dans l'Etat. Lors de l'examen de la troisième section, M. Bayliss se lève et propose d'amender cette clause en y substituant les dispositions suivantes: Que tout étranger qui voudrait déposer son vote dans l'urne d'un bureau d'élection, serait tenu d'exhiber ses certificats de naturalisation, ou à défaut des certificats originaux d'en fournir une copie conforme dûment certifiée; les émigrans d'un Etat à un autre, qui auraient perdu leurs certificats de résidence, seraient tenus d'affirmer sous serment que tel est le cas.

M. Conrad, de Bâton-Rouge, prend la parole et défend le maintien de la section non-amendée. Il s'ensuit une courte discussion. La question de l'amendement étant mise aux voix, celles-ci se divisent comme suit: oui 7; non 25. La section non amendée est conséquemment adoptée. L'autre section est adoptée. Après dispense des règles, le bill est mis aux voix, et réunit un vote final de 27 oui contre 7 non.

Sur motion de M. Morse, on procède à la troisième lecture du bill sur les milices; le bill est adopté.

Sur motion de M. Friend, la Chambre s'occupe du bill ayant pour objet de fixer l'époque où doivent avoir lieu les ventes de shérif dans la paroisse Claiborne; le bill est référé au comité judiciaire.

Ordre du Jour.

Le bill sur les banques est à l'ordre du jour. La motion d'en ajourner l'examen à lundi, est perdue. L'amendement de M. Ducros fixant l'époque de la reprise, est perdu par un vote de 15 oui contre 19 non, et la section est adoptée. Quant à la seconde section qui accorde au gouverneur le pouvoir de suspendre l'exécution de la loi, M. Ratliff propose de l'effacer entièrement, M. Conrad s'oppose à cette motion. M. Ratliff répond longuement aux raisons alléguées par M. Conrad. La discussion se tarde pas à devenir générale: MM. Ducros, Conrad, Wadsworth et Morse y prennent part.

M. Sweazy propose d'amender la seconde section de manière que l'avocat-général ait plein pouvoir de poursuivre toute banque qui refuserait de remplir les conditions de sa charte, après l'époque spécifiée dans la première section, &c., &c.

M. Sweazy entreprend de défendre son amendement.

M. Ratliff propose de faire imprimer l'amendement, et d'en ajourner l'examen à lundi. Cette proposition est adoptée.

Sur motion de M. Ratliff, la Chambre s'occupe des résolutions présentées, il y a quelques jours, par M. Sweazy sur le sujet de nos relations extérieures.

Ces résolutions ayant soulevé quelque objection, M. Sweazy en explique au long l'esprit et le but. Une motion d'ajourner à demain, à dix heures, vient couper court aux débats.

INTERIEUR.

(Correspondance particulière de l'Abeille.)

WASHINGTON, 27 décembre 1841.

SENAT.—L'ex-gouverneur Bagby de l'Alabama, a siégé aujourd'hui pour la première fois, et a été dûment assermenté.

Nombre de pétitions et de mémoires ont été présentés.

M. Benton, après dispense, a introduit un bill pour ajourner la mise en opération de la loi sur les faillites, du 1er février au 1er juillet prochain, afin qu'on puisse amender la dite loi de façon que les banques et toutes autres institutions monétaires soient comprises dans ses dispositions. Pendant deux longues heures il n'a cessé de parler.

M. Henderson lui a répliqué en peu de mots, puis le Sénat s'est ajourné.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.—La Chambre s'est occupée de la motion de M. Atherton, à propos du tarif.

Cette motion a soulevé beaucoup de discussions infructueuses et la Chambre s'est ajournée.

WASHINGTON, 28 décembre 1841.

SENAT.—Le Président du Sénat, a présenté un mémoire où l'on demande que le siège du gouvernement fédéral soit transporté dans quelque point central de l'Union, et dans un Etat où il n'existe pas d'esclavage.

M. Linn a proposé de déposer le mémoire sur le bureau. Approuvé.

Plusieurs mémoires et pétitions ont été présentés et successivement envoyés devant les comités y ayant charge. On s'est occupé pendant quelques instants de plusieurs bills d'un intérêt purement local.

Le bill de M. Benton pour l'ajournement de la mise en opération de la loi sur les faillites a occupé l'attention du Sénat.

M. Berrien a proposé de le référer au comité judiciaire.

MM. Benton, Calhoun, Linn, King, Buchanan et Mangum sont opposés à cette mesure comme devant entraîner d'inutiles délais. MM. Berrien, Clay, Henderson, Preston et Tallmadge se sont déclarés au contraire, en faveur de la mesure.

La discussion soulevée par la proposition de M. Berrien a rempli deux longues heures de la séance, et s'est terminée par un vote de 15 oui contre 25 non. En conséquence, le président a annoncé que le bill ne serait pas référé au comité judiciaire.

D'après la nature des débats, il est à présumer que la mise en opération de la loi sur les faillites sera ajournée jusque vers le commencement de février.

Sur motion de M. Evans, le Sénat s'est ajourné.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.—La Chambre poursuit toujours l'examen du manifeste présidentiel.

Les débats ont encore roulé sur la motion de M. Atherton. Doit-on référer cette partie du message qui traite du tarif au comité des voies et moyens? Cette question incidente en a soulevé beaucoup d'autres; MM. Hudson, Payne, Burk et Eastman, se sont successivement fait entendre.

A 3 heures, la Chambre s'est ajournée, sans avoir pu adopter une mesure décisive.

Le 4 de ce mois, la Banque de Mobile a déclaré un dividende de trois pour cent, pour les trois derniers mois.

Tremblement de Terre au Kentucky.—Le 27 du mois dernier, la petite ville de Mill's Point, dans le Kentucky, a éprouvé une forte secousse provenant d'un tremblement de terre. Le *Herald*, auquel nous empruntons les détails suivants, dit que l'ébranlement eut lieu à minuit moins dix minutes et dura trois minutes. Tout le temps que dura la secousse, on entendait comme un bruit sourd, comme une sorte de détonation souterraine, et le fleuve agité entrechoquait ses vagues avec fureur, bien qu'il ne soufflât pas alors le moindre vent. Les plus anciens habitans du lieu avouent que depuis le grand tremblement de terre de 1811, ils n'avaient pas encore éprouvé d'aussi forte secousse. Les maisons de Mill's Point craquaient et se lézardaient, et pendant un instant on dut craindre qu'elles ne fussent toutes renversées. Plusieurs tableaux pendus aux cloisons s'en écartaient en formant un angle très ouvert, ce qui attestait la grande inclinaison des murs. Des flacons posés sur le manteau des cheminées en étaient précipités, et allaient se briser sur le plancher.

Espèces à Boston.—Le *Boston Courier* dit que dans l'espace de vingt jours, deux millions de piastres ont été retirées des Banques pour le paiement de la quote-part de Boston dans l'emprunt du gouvernement fédéral.

Bel avenir.—Un nouveau journal qui se publie en ce moment à Washington, l'*Indépendant*, comptait à son premier numéro cinq mille abonnés!

Statistique Maritime.—Il résulte d'une statistique maritime récemment publiée à Londres que le tonnage étranger de l'Angleterre s'élève à 3,347,000; celui des Etats-Unis à 2,000,000; que le nombre des navires marchands de l'Angleterre est de 27,895, et celui de ses batimens de guerre de 765. La marine marchande des Etats Unis se compose de 16,666 navires, et sa marine de guerre de 68.

EXTERIEUR.

HALIFAX.—Il a été reçu à New York des journaux de Halifax, jusqu'au 18 décembre. Le brick anglais *Science*, faisant voile pour St. Johns, N. B., et la goëlette *Endeavour*, se dirigeant vers Antigonetta, se sont heurtés en mer. L'*Endeavour*, à bord de laquelle se trouvaient vingt-trois passagers, fut tellement endommagée, qu'elle coula un instant après avec deux femmes et trois hommes qui n'eurent pas le temps de se sauver. Les autres passagers s'étaient immédiatement jetés dans les chaloupes; le brick *Science* eut le bonheur de recueillir les personnes qui montaient l'une d'elles. Quant à l'autre, on ne put la découvrir, sans doute à cause de l'épaisseur des ténèbres, mais le capitaine du brick assurait qu'elle aura pu facilement atteindre le rivage.

POMME DE TERRE.—Sans ce bienfaisant tubercule la famine se répandrait dans les différentes parties du monde. La pomme de terre n'est pas seulement essentielle aux Irlandais, elle est aussi nécessaire aux Américains. Il s'en fait parmi nous de considérables importations, et ces importations ont lieu même dans les Etats qui se livrent le plus à l'agriculture. La Pennsylvanie ne peut fournir par elle-même ses marchés d'une quantité suffisante à sa consommation. Dans le Massachusetts, la pomme de terre étrangère est frappée d'un droit de 10 pour cent, et cependant dans une seule semaine on en importe 15 à 20,000 boisseaux de la Nouvelle-Ecosse. Le prix de la pomme de terre est à Philadelphie de 20 cents le boisseau environ; il s'élève à 45 et 50 cents à Boston.

MAISONS EN FER.—Le système de constructions en fer prend faveur en Angleterre. A Liverpool, outre une église de 49 pieds de long sur 47 de large qui a été achevée, il y a environ six mois, on a élevé déjà un grand nombre de maisons particulières dans la construction desquelles il n'entre absolument que du fer, charpente, toit, escaliers, cheminées, portes, fenêtres, tout est fait dans ce métal. Les bois est cher en Angleterre et le fer est bon marché comparativement aussi on assure que les maisons en fer, sans tenir compte de leur plus grande solidité, sont plus économiques à construire que celles en bois. Les Pennsylvanie, ne devrait elle pas essayer de ce système?

ASSEMBLÉE PUBLIQUE.

Les citoyens de la Nouvelle-Orléans qui ne sont pas en faveur de l'amendement introduit par notre représentant M. Hunt, renvoyant la reprise des paiements en espèces de nos banques, en février 1843, et ceux qui approuvent les intentions de notre Gouverneur manifestées dans son dernier rapport, sont respectueusement invités à assister à une assemblée publique qui aura lieu à la Bourse St. Louis, lundi soir 10 du courant, à 7 heures. 7 jan—3.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPÉDIÉS.

Navire Pioneer, Graham, Liverpool, S & J P Whitney; Pennsylvania, Strouse, Liverpool, do; John O. Coster, Parsons, Liverpool, Kohn, Daron & co.

Barque Marine, Vennard, Baltimore, Fosdick & Bro; Diana, Baltzer, Brême, Schmidt & co.

Brick Energy, Bailey, Richmond, J B Bailey; Uncas, McConnell, Havane, J M Anguera; Harriet, Hooper, Gibraltar, Lhagdon & co; Arabian, Foster, Charleston, S L Levy.

Polacre Aurora, Pons, Gibraltar, Cucullu, Lapeyre & co.

Goel. Pequot, Phinney, Mobile, W H Fuller; Southerner, Bisson, Mobile, Fosdick & co; Judge Hitchcock, Hathaway, Mobile, C D Lehman; Alex. Washington, Dinsmore, Mobile, do.

Steamer Express Mail, Halleman, Cincinnati, Capt.

ARRIVÉS.

Bateau de remorque Paul Jones, Davis, du détour des Anglais, avec la barque Tetaor; Barque Texas, Arckert, de Thomaston. Steamer Geo. Washington, Lawrence, de Randolph et Memphis.

" Norfolk, Rhodes, de Ouachita
" Panola, Haygood, des Opelousas.
" Sultana, Tufts, de Milliken's Bend.
" Walnut Hills, Mosby, de Yazoo City.
" Buckeye, Hooper, du Bayou Sarah.
" Douglass, Walch, des Natchitoches.
" Farmer, Edward, de Ouachita.

MEMORANDA.

Ports étrangers.

A Palerme, le 16 nov. barque Ranger, Merrill, de la N. Orléans.

(Par le steamer Columbia.)

Au Havre pour la Nouvelle Orléans, le 20 novembre navire Rubicon, Thompson, navire Venice, Gill, les deux partant le jour suivant, le Paiurge, Lenilay, le 5 décembre.

Liverpool, 20 nov.—Arrivés, Queen Victoria, Thompson, N. Orléans, le 28; le Talleyrand, Healey, do; partis le 30, l'Abbotsford, Evarard, N. Orléans; do le: dec. le Partait, Spense; le 2, Belmont, Brown, do.

Milford, 16 nov—Partis, le Laryma, Dowing, Nlle. Orléans.

Arrivés à Plymouth, le 1er. dec. le British America, Pritchard, de Londres pour la N. Orléans.

Havre, 1er dec—Arrivés, le Clinton, Harly, N. Orléans; 28 nov, Europe, Batchelder, do; le 25, London, Baker, de 25, parti, May Flower, Knight, N. Orléans.

Rouen, 26 nov—Arrivés, l'Albert, Ricordel, Nouvelle Orléans.

Londres 2 dec—En charge, le 27 nov Columbine, Creelly, N. Orléans; l'Osceola, Barstow, do; l'Ambassador, Kelly, do.

En charge à Liverpool le 1 dec pour la N. Orléans, l'Hebe, Wright; le Corsair, Harland; le Caledonia, Swinford; le John Bull, Rogers. Annoncé, le Tibes, Cowell, partant sous peu.

Expédiés à Londres pour ce port, le 27 Nov., le Lamport, Armstrong.

DERNIÈRES DATES.

New-York	déc 27	Londres	déc 3
Boston	déc 26	Liverpool	déc 4
Philadelphie	déc 26	Paris	déc 2
Washington	déc 28	Havre	déc 1
Baltimore	déc 26	Bordeaux	nov 24
Charleston	déc 30	Madrid	nov 17
Vera-Cruz	déc 10	Cadiz	nov 10
Campeche	déc 10	Havane	déc 29
Tampico	nov 1	Honduras	déc 21

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Je certifie par le présent que le 3 janvier 1842 jugement a été entré en cette cour dans l'affaire de Françoise Claudine Morin épouse de Paul Lagay vs. Paul Lagay son mari, dont la teneur suit: No. 14,360, Françoise Claudine Morin épouse de Paul Lagay vs. Paul Lagay son mari. Cette cause a été soumise aujourd'hui à la Cour, après l'examen de la loi, les pièces, le contrat de mariage annexé, et les allégations du libelle ayant été pleinement admises par la réponse du défendeur, il est adjugé et décrété que jugement soit rendu en faveur de la plaignante prononçant une séparation de biens entr'elle et son mari et qu'elle recouvre du dit mari la somme de treize cent cinquante six piastres et cinquante cents avec tous les privilèges garantis par la loi à la femme mariée et que le défendeur paiera les frais. Nouvelle Orléans le 7 janvier 1842.

(Signé) CHARLES MAURIAN, Juge.

En foi de quoi j'ai mis mon seing et apposé le sceau de ladite Cour à la ville de la Nouvelle-Orléans, le septième jour de janvier de l'année de Notre Seigneur mil huit cent quarante-deux et la soixante sixième année de l'indépendance des Etats-Unis.

[L. S.] LOUIS R. COURTIN, Dép. Greffier.

8jan—3,10,21

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Fanchon. &c. 1.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Jean Baptiste La Roux, exécuteur testamentaire de Hélène Fanchon f. c. l., ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds être distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,

8jan W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testaments.

PAR AUTORITE.

No 5.

ACTE

Pour révoquer la loi relative aux routes passée pour la paroisse d'Est Baton Rouge.

Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane réunis en assemblée générale, Que la loi relative aux routes, passée en 1837, pour la paroisse d'Est Baton Rouge, est et demeure par le présent révoquée, et que la loi du 10 mars 1818 sera de nouveau en vigueur, à dater de la promulgation du présent acte.

(Signé) WM. C. C. CLAIBORNE, Orateur de la Chambre des Représentans.

(Signé) FELIX GARCIA, Président du Sénat.

Approuvé le 6 janvier 1842.

(Signé) A. B. ROMAN, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

No. 6.

ACTE

Pour amender l'acte incorporant l'Académie de Ouest Baton Rouge.

Section 1re. *Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale*; Que la disposition de l'acte incorporant l'Académie de Ouest Baton Rouge qui requiert la location de cet établissement à trois quarts de mille de l'habitation de Narcisse Landry est et demeure par le présent abrogée.

(Signé) WM. C. C. CLAIBORNE, Orateur de la Chambre des Représentans.

(Signé) FELIX GARCIA, Président du Sénat.

Approuvé le 6 janvier 1842.

(Signé) A. B. ROMAN, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

[No. 7.]

ACTE.

Pour autoriser le juge de paroisse de la paroisse de Concordia à nommer un greffier.

Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane réunis en assemblée générale, Que les dispositions des sections première et deuxième de l'acte intitulé, "acte pour autoriser le juge de paroisse de la paroisse de Concordia à nommer un député greffier pour la Cour des Preuves, et pour d'autres objets," approuvé le huit mars, mil huit cent quarante-et-un, s'appliqueront avec la même force et le même effet à la paroisse de Plaquemines.

(Signé) WM. C. C. CLAIBORNE, Orateur de la Chambre des Représentans.

(Signé) FELIX GARCIA, Président du Sénat.

Approuvé le 6 janvier 1842.

(Signé) A. B. ROMAN, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

[No. 8.]

RESOLUTION.

Il est résolu par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane réunis en assemblée générale, Qu'une permission d'absence pour un laps de temps qui n'excédera pas neuf mois, soit accordée à Sylvain Bossier, senior, juge de paix, et notaire public dans et pour la paroisse Ste. Marie; bien entendu que ledit Sylvain Bossier donnera avis au gouverneur de l'Etat du jour de son départ, à dater de laquelle époque seulement commencera l'absence.

(Signé) WM. C. C. CLAIBORNE, Orateur de la Chambre des Représentans.

(Signé) FELIX GARCIA, Président du Sénat.

Approuvé le 6 janvier 1842.

(Signé) A. B. ROMAN, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

[No. 9]

RESOLUTION

Requérant le Bureau des Travaux Publics d'employer sur le Bayou Têche, un bateau et un certain nombre de bras.

Il est résolu par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane réunis en assemblée générale, Que le Bureau des Travaux Publics, soit par le présent requis d'envoyer, dans le plus bref délai possible (ce délai n'excédant pas quinze jours à dater de la passation de cette résolution) un des bateaux appartenant à l'Etat, avec un nombre suffisant d'hommes, pour débarrasser le Bayou Têche des arbres penchés sur les eaux, ou de tout autre obstacle qui générait la navigation de cette rivière entre la ville de la Nouvelle Ibérie et celle de St Martinville; bien entendu que le dit bateau ne sera retiré, ni de la Baton Rouge, ni des eaux qui se déchargent dans le Bayou Rouge.

(Signé) WM. C. C. CLAIBORNE, Orateur de la Chambre des Représentans.

(Signé) FELIX GARCIA, Président du Sénat.

Approuvé le 6 janvier 1842.

(Signé) A. B. ROMAN, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

(No 10.)

ACTE

Pour changer le district d'élection tenu à la maison de Thomas Arthur à celle de Montgomery, dans la paroisse Natchitoches et pour d'autres objets.

Section 1re. *Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane réunis en assemblée générale*; que le district d'élection tenu jusqu'à ce jour à la maison de Thomas Arthur sera tenu à l'avenir dans celle de Montgomery de la même manière et que les élections se tiennent dans la paroisse Natchitoches.

Section 2me. *Il est de plus décrété* que le district d'élection tenu jusqu'à ce jour à la maison de Long dans la paroisse de Caddo sera tenu à l'avenir à la maison de William Isley dans la dite paroisse.

(Signé) WM. C. C. CLAIBORNE, Orateur de la Chambre des Représentans.

(Signé) FELIX GARCIA, Président du Sénat.

Approuvé le 6 janvier 1842

(Signé) A. B. ROMAN, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

[No 11.]

ACTE

Pour établir un local additionnel pour la tenue des élections dans la paroisse d'Est Baton Rouge et pour changer un local pour la tenue des élections dans la Paroisse des Natchitoches.

Sect. 1ère. *Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane réunis en assemblée générale*; Qu'un local additionnel pour la tenue des élections, est et demeure par le présent établi dans la maison de James B. Willis, établissement de Manchac, dans la Paroisse d'Est Baton Rouge, et que l'élection qui doit avoir lieu, le premier lundi de juillet, sera tenue conformément aux lois réglant la tenue des élections dans les autres lieux d'élections de ladite Paroisse.

Section 2. *Il est de plus décrété* que le bureau d'élection tenu jusqu'à ce jour à la maison de Therance Chalair, sera tenu à l'avenir, dans celle de Cyprien Rachal, dans l'île Brevelle, et que les élections au susdit Bureau seront conduites de la même manière et d'après les mêmes lois existantes, pour tenir les élections dans la Paroisse Natchitoches.

(Signé) WM. C. C. CLAIBORNE, Orateur de la Chambre des Représentans.

(Signé) FELIX GARCIA, Président du Sénat.

Approuvé le 6 janvier 1842.

(Signé) A. B. ROMAN, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

COMMERCIAL.

Nouvelle-Orléans, Vendredi soir, 7 janvier 1842.

Les affaires sont extrêmement calmes. L'aspect du commerce en général est on ne peut plus sombre. L'argent est rare, et l'on n'a pas de facilité pour en obtenir.

Le fleuve monte, il est maintenant à 6 pieds 1/2 au-dessous de la marque ordinaire des hautes eaux.

COTON.—Arrivé depuis le 31 du courant de Louisiane et Mississipi 16,234 balles Tennessee et N. Alabama 1731 Arkansas 210, Lac 30, Texas 183, Mobile 23, ensemble 16417 balles. Expédié dans le même espace de temps pour Liverpool, 7951, Brême 1168, la Havane 257, New York 164, Boston 782, Philadelphie 29, Baltimore 100, Richmond 20. Ensemble 10,766, ce qui fait une augmentation de stock de 7651 et laisse en mains, y compris ce qui se trouve à bord des navires non encore expédiés aujourd'hui le stock de 157,083 balles.

ETAT DU COTON.

1841. 1er Sept. Stock en mains		14,400
Reçu cette semaine	16,417	
Antérieurement	334,249	352,666
		367,166
Expédiés cette semaine	10,766	
Do antérieurement	199,307	210,073
Stock en mains		157,083

Depuis notre revue de mardi dernier, il ne s'est fait que fort peu de ventes, 7000 balles seulement ont changé de mains aux prix portés à nos dernières cotes; il y a eu quelques différences dans les descriptions inférieures, mais elles sont si insignifiantes qu'elles ne méritent pas d'être signalées.

Louisiane et Mississipi;

Ordinaire et bas. do	7½	à	7¾
Ordinaire,	7¾	à	8¼
Bon ordinaire,	8	à	8½
Bon ordinaire et petit courant,	9¼	à	9½
Petit courant et courant,	10½	à	11
Bon courant,	12	à	00

TABAC—Depuis notre dernier rapport, 200 boucauts environ ont changé de mains à 3, pour X, 4 pour secondes et 5 1/2 pour troisièmes. Un lot de premières de choix a obtenu 6 1/2. Les acheteurs ne veulent pas entrer libre, ment en circulation. Le marché s'est clos très calme avec tendance à baisse dans les prix.

Arrivé depuis le 31 du courant 66 boucauts; expédié dans le même espace de temps pour Gibraltar 219 boucauts, Brême 12, New-York 129, Philadelphie 40; ensemble 400 boucauts.

ETAT DU TABAC.

1841, 1er sept. Stock en mains		278
Reçu cette semaine,	66	
Antérieurement,	5,600	5666
		5,944
Expédié cette semaine,	400	
Do antérieurement,	3,302	3,702
Stock en mains,		2,242

SUCRE—Il s'est fait d'assez belles affaires depuis notre dernier rapport dans les prix de 4 1/4 à 5 3/4. Quelques petits lots de qualité très supérieure ont obtenu à 7/8. Nous n'avons entendu parler d'aucune vente sur habitation dans les prix de 4 3/4 à 5 1/2.

MELASSES.—Il n'y a aucun changement sur tout dans les prix que nous continuons à coter de 17 à 17 1/2 auxquels on a disposé d'une quantité assez considérable pour l'exportation. Il s'est fait quelques ventes sur habitation dans les prix de 13 à 14 1/2.

FARINE.—Le stock a considérablement augmenté par les arrivages fréquents qui ont eu lieu depuis quelques jours, aussi le marché a-t-il conservé le même état de calme que nous avons signalé à notre dernier rapport. Les affaires ne se sont principalement faites que pour les besoins de la consommation de la ville à $6 pour superfine. Les expéditeurs ne nous ont pas montré la moindre intention à opérer, ce qui nous permet d'augurer que les prix pourraient bien ne pas se maintenir longtemps.

PRODUITS DE L'OUEST.—Le même état de calme existe toujours sur le marché aux provisions, aussi doit-on considérer nos cotes comme purement nominales.

TOILE ET CORDE D'EMBALLAGE.—Les affaires dans toutes les descriptions de ces articles sont toujours extrêmement modérées. Les ventes ne se font que par petits lots. Nos cotes sont les mêmes.

CAFÉ.—Les arrivages sont toujours très fréquents et l'abondance du stock actuellement sur place a contribué à faire baisser les prix que nous cotons aujourd'hui comme suit, le Havane 1ère. qualité de 10 3/4 à 11, qualités ordinaires de 9 à 10 1/2, Rio de 9 3/4 à 10.

SEL.—Il n'est point arrivé de cargaison depuis notre dernier rapport. Nous cotons comme suit celui en magasin, Liverpool fin de $2 12 1/2 à 2 25, gros de $1 40 à 1 50 par sac.

BLANC DE BALEINE.—Il est survenu aucun changement dans les différentes descriptions de cet article. Nous cotons New-Bedford 30 et Nantucket 35.

CHANGE.—Les demandes dans toutes les descriptions sont très limitées; nous n'avons néanmoins aucun changement matériel à signaler dans nos cotes que nous laissons subsister comme suit:

CHANGE A L'INTERIEUR.

Sterling de	14 à 14½		
France,	5 02½		
New-York, 60 jours de vue à			
Do	30 de	do.	
Do	à vue	do	7 1/4 à 7 1/2
Philadelphie 60 jours de vue	1 p. c. d'esc.		
Do	à vue	1 1-2 à 2	
Do			
Boston	60 jours		

FRET.—Nous avons entendu parler de quelques engagements pour l'Europe, sur lesquels nous citons un pour Liverpool à 15-32, pour le Havre à 1. Les batimens complètent leur chargement à 7/16 et 7/8. Le fret pour New York très calme.

VINS.—Les soussignés reçoivent et offrent à vendre sur la Levée, au débarquement de navire Washington, venant de Bordeaux:

41 barriques vin St. Julien, bonne cargaison 1839,
21 do do do 1837,
30 do vin Chateau Margaux 1834,
30 do St. Julien 1834,
2 do vieux Margaud ....
20 demi-barriques vin blanc Haut Sauternes ....
25 caisses vin blanc Haut Sauternes en ....

LOREILHE & WALTON, 53, rue Royale.

8jan

CAFÉ DE RIO en débarquement du brick Charlotte à vendre par WILLIAM FREEN, 56 Douane. 8jan

De MADAME GRANET

A été transportée rue Bourbon, No. 20, entre les rues Douane et Canal. 8 j—3

INSTITUTION CLASSIQUE ET COMMERCIALE.

Pension, demi-pension et externat.

63, rue Bourbon, entre les rues de la Douane et Bienville, Nlle-Orléans.

LES classes s'ouvriront dans cette maison d'éducation le 10 janvier courant. Le principal de cet établissement compte sur l'exactitude des parens à lui envoyer leurs enfans, et prie ceux qui voudraient y placer les leurs, de s'adresser d'avance. Il croit pouvoir assurer les familles qui l'ont déjà honoré de leur confiance, cette première année, qu'il ne négligera rien pour s'en rendre de plus en plus digne.

8 j—3 J F BUFFET.

LES élèves et les amateurs de piano, sont informés, qu'il vient de paraître une valse caractéristique dédiée à ses élèves de M. Rollin professeur de piano dans cette ville.

Cette valse, composée par ce jeune artiste, si avantageusement connu par son talent musical, est en vente chez M Zambelli, marchand de musique rue Royale 197, et chez M. Ste. Rose, libraire même rue 163. jan—6

AVIS.

LES soussignés annoncent au public et à leurs pratiques, que le naufrage du navire Océana oblige l'un d'eux, M. Charles Laborde de partir pour France afin de renouveler l'assortiment de sellerie, et qu'il se chargera de toutes les commissions dont on voudra bien le charger concernant sa partie.

Les personnes qui leur doivent, sont engagées à vouloir venir régler le plus tôt possible; et celles à qui ils doivent de vouloir présenter leurs comptes.

LABORDE FRERES, 165, Chartres.

P. S.—Ils reçoivent par le navire Gouverneur Davis, arrivé ce jour, un grand assortiment de selles dans tous les genres, qu'ils offrent en vente à des prix modérés.

6 jan—3

AVIS.

ALPHABET POUR LES SOURDS ET MUETS.

LE manuel pour l'usage des sourds et muets est pour l'amusement de ceux qui désirent parler avec la main et entendre avec les deux yeux. L'alphabet de deux mains, les signes pour les chiffres, les cinq voyelles les nombres pour les lettres capitales et les petites lettres pour l'instruction de sourds et muets. Par le moyen de cet alphabet on peut en très peu de temps apprendre cette langue sans maître à un enfant né sourd et muet. Prix 25 cents par copie à vendre par

P. D. J. ROGER, sourd et muet.

En vente chez M. V. Hebert, 149 rue de Chartres; Gaston Brusle, encoignure Chartres et Conti; D. Felt & co. 24, rue de Chartres, Boimare, 128 rue Royale; Morel, Ancienne Royale; T. F. Lelièvre, encoignure Royale et Ste. Anne; E. Johns & co. encoignure St. Charles et Commune. Norman, Steel & co. 14 rue du Camp. 8 janv—3

VINS, EAU DE VIE ET LIQUEURS—Vins rouges en barriques et en caisses, vins blancs en demi-barriques et en caisses, vin de Porto en caisses, eau de vie (cognac et fine champagne) en demi pipes, quarts de pipes et barils, vin de champagne, crème de Lion, absinthe suisse, fruits à l'eau de vie, anisette et liqueurs assorties à vendre par

6jan—3 ST VON BARRETT 11, rue Toulouse.

AMANDES—Reçu par le navire l'Union 2000 livres amandes, maintenant en magasin à vendre par balle de 100 liv. LOREILHE & VALETON. 6jan 59 rue Royale.

GENIEVRE—17 pipes genièvre de Hollande, en débarquement et à vendre par A. DURAND, 6 jan 73, Bienville.

CHANGE sur Baltimore—Une traite de navire à 60 jours, du montant de $400 et une de $600, à vendre s'adresser à FOSDICK & BROS., 6 jan 66, Camp.

VIN de Catalogne—40 barriques, à vendre par 6 jan R. GRONING & Co.

400 CAISSES blanc de baleine New Bedford grosseurs assorties; 3000 gallons huile d'hiver de la baleine; 30 barils de de tanneur; 10 caisses savon en feuille de 14 à 24; 10 caisses et barils pour chaudronniers, 35 paquets zinc; 240 barillets plomb du Missouri; 25 de en baril, à vendre par

WALTON & COCKAYNE, 6 jan 28 et 29 Nouvelle Levée.

COLLEGE DE SPRING HILL.

LES jeunes gens qui sont dans l'intention de suivre le cours de leurs études au Collège de Spring Hill sont invités à se tenir prêts à partir, le jeudi 13 janvier par le bateau steamboat la Créole. Les parens qui penseraient devoir confier l'éducation de leurs enfans aux soins paternels des directeurs et professeurs du Collège de Spring Hill sont priés de s'entendre d'avance. Pour plus amples et plus sûres informations, on aura M. Bach, président du Collège, maintenant à la Nouvelle Orléans, ou avec le Rev. M. Mons, ou avec M. Huchette Kernion, agent du Collège. 7 jan—6

MAGASIN DE NOUVEAUTES.

LES soussignés ont l'honneur de prévenir les dames de cette ville qu'ils viennent d'ouvrir un magasin rue Royale No. 138, en face de l'hôtel St-Louis, dans lequel elles trouveront un bel assortiment de marchandises françaises, telles que:

Mouchoirs batiste.
Mousseline de laine.
Crêpes Rachel.
Indiennes.
Schawls fantaisies.
do cachemire.
Points ouatés.
Gazes nouveautés.
Echarpes en soie et en velours.
Dentelles.
Broderies en tous genres et dans le dernier goût, etc. etc. etc.

Le tout à des prix très modérés.

7 jan—4 ETOURNEAU & co.

PENSION BOURGEOISE A VENDRE.

LES meubles et l'installation d'une pension bien connue et très convenablement située encoignure des rues du Canal et Baronne vis à vis la maison du gouvernement, sont maintenant à vendre. Il y a 10 chambres et 2 parloirs parfaitement meublés. C'est une excellente occasion pour les personnes qui désirent entreprendre un établissement de ce genre.

Pour plus de détails, s'adresser sur les lieux. 7 janv

BESANÇON, horloger, graveur et mécanicien, élève de Bréguet, fait et répare avec le même perfection qu'à Genève son pays, toute espèce de montres, telles que Lépine patente, pièces marines, &c., fait tous les échappemens et garantit son ouvrage à des prix très modérés pour se faire une clientelle. Rue Royale, No. 106. 7 jan—1m

RESTAURANT DE LA BOURSE.

LE RESTAURANT DE LA BOURSE,

119, *Rue de Chartres, entre St. Louis et Conti.*

UN des plus ancien de cette ville, a été ouvert le 9 décembre dernier; cet établissement est *dirigé* par L CANONGE: les soins et attentions que l'on apportera envers les personnes qui l'honoreront de leur patronage seront comme par le passé.

On s'y charge des repas de corps, des diners de société et de ville—ainsi que de toute commande en général concernant l'art culinaire.

Les salons pour soupers particuliers seront ouverts toute la nuit pendant la saison des bals.

Entrée particulière par l'allée. 17 déc—2m

HOTEL VERANDAH.

LE soussigné désirant détruire l'impression erronée qui s'est répandue que cet hôtel va être fermé, saisit ce moyen pour prévenir le public de la Nouvelle Orléans et les voyageurs qu'il a pris un nouveau bail du Verandah pour plusieurs années; cet hôtel offre toutes les commodités possibles ayant fait de grandes améliorations pendant le congé et de la saison dernière, tant dans son mobilier que dans le choix de ses vins, ce qui fait maintenant de cet établissement un des plus confortables et des plus splendides de l'Union.

Le propriétaire plein de reconnaissance pour le patronage qu'on lui a accordé se fait un plaisir d'offrir à ses amis son établissement avec ses améliorations.

N. B. Les prix sont réduits.

22 déc—10 T. MEEKS.

THEODORE M. KOUES Wm. DAVIDSON.

KOUES & DAVIDSON,

MARCHANDS COMMISSIONNAIRES

No. 97 rue du Camp.

1 jan—1 an. NOUVELLE ORLEANS.

A. MERCIER, Docteur de la Faculté de Médecine de Paris, vient de fixer son domicile à la Nouvelle-Orléans, dans le but de se livrer aux travaux de sa profession.

Son domicile est rue Royale, No. 154, entre Toulouse et St. Louis. 4 jan—1m

A.D. RINCK, Peintre de portraits, de retour de la campagne, a l'honneur d'informer le public, qu'il a ouvert son atelier, maison du docteur Thomas, à l'encoignure des rues Royale et de la Place St. Antoine.

4 janv—6 AD. RINCK.

ON A BESOIN d'un jeune homme pour être commis de dehors dans une maison de commerce. On désire qu'il sache bien écrire et qu'il connaisse les affaires de la place. Il est inutile de se présenter si l'on ne fournit de bons renseignements. S'adresser à la boîte W 60 bureau de la Poste. 4 jan

A LOUER—Occupé non garni comme en le présent—le troisième étage d'une maison placée au centre ... rue Bienville ... comprenant un parloir, une salle à manger, trois chambres à coucher et une ...; S'adresser sur les lieux avant neuf heures A. M. et après quatre heures P. M. 30 d—10

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

SAMEDI, 8 janvier 1842.

En l'honneur de l'anniversaire de la bataille du 8 JANVIER 1815.

OUVERTURE PATRIOTIQUE, Musique de M. Prevost.

LE 8 JANVIER 1815, drame en deux actes, par M. Lussan.

LA CANTATE PATRIOTIQUE, Musique de M. Prevost.

MARQUISE DE SENNETERRE, Comédie en 3 actes, de Melesville.

THEATRE AMERICAIN.

RUE POYDRAS.

Glorieuse journée du 8 janvier.

Représentation de jour à midi,

OTTO MOTTY.

Divers exercices dans le Cirque par la troupe équestre.

Représentation de NUIT,

A 7 heures P. M.

ELLE POURRAIT ETRE SOLDAT.

HERR OTTO MOTTY.

Scène comique dans le cirque.

THEATRE ST. CHARLES.

Samedi, 8 janvier 1842.

ELLE POURRAIT ETRE SOLDAT.

Airs nationaux par tout l'orchestre.

LA MAISON ITALIENNE.

Le spectacle commencera par

L'Enfant sauvage de la Bohême.

SALLE ST-LOUIS.

AVIS.

LES personnes composant la société des Bals masqués de la Salle St-Louis, sont informées que par une résolution adoptée par l'assemblée qui a eu lieu dimanche 2 du courant, les bals masqués de société auront lieu les samedis de chaque semaine, jusque et y compris le Mardi gras. 8 j—3

SALLE DE LA RENAISSANCE.

MESSIEURS les souscripteurs et invités sont priés de prendre les billets d'entrée à la porte, pour le bal qui aura lieu samedi 8 janvier 1842, rue Moreau, près du marché Washington. 7 j—3

BAL PARE ET MASQUE

Salle de la Louisiane en face de la Bourse St Louis. SAMEDI 8 janvier prochain aura lieu le 2me bal de société et d'invitation à la salle de la Louisiane, Cafe de Paris; Les souscripteurs sont priés de se pourvoir de billets dès cette époque au Café de Paris; la liste de souscription sera fermée samedi à midi.

L'orchestre sera dirigé par M KROLL.

Entrée Passage de la Bourse par les rues Conti ou St-Louis.

8 j— TIOLLIER.

CIRQUE ET MENAGERIE.

Encoignure des rues Condé et Hôpital.

WARING, RAYMOND & Co. PROPRIETAIRES.

Ont l'honneur d'annoncer aux Citoyens de la Nouvelle Orléans, que la fameuse Troupe Equestre et leur belle collection d'Animaux viennent d'arriver dans cette ville et qu'elles y séjourneront une semaine seulement.

On remarque parmi les animaux composant la Ménagerie un énorme ELEPHANT un QUAGGA africain, deux SERPENTS asiatiques, le BOA CONSTRICTOR; et ANACONDA, LIONS, TIGRES, LEOPARDS, DROMADAIRES, CHAMEAUX, HYENE. Aussi un RHINOCEROS.

La Troupe Equestre est une des plus célèbres du pays. L'ouverture se fera ce soir, 4 Janvier 1842.

Une variété d'exercices équestres auront lieu tous les soirs par un nombre d'Acrobates distingués.

Pour les détails voir les affiches du jour.

Avant les exercices équestres on exhibera

LES ANIMAUX.

Les portes s'ouvriront à 6 heures et demie, et les exercices équestres commenceront à 7 heures et demie.

Prix d'entrée au Cirque et à la Ménagerie—Loges, 75 cts Parterre, 37 1/2 cts.

Une bonne police sera en activité pendant les exercices.

La Ménagerie sera ouverte tous les après-midi, de 1 à 4 heures—Prix d'entrée, 25 cents. 4 jan—

SALLE ST-LOUIS.

GRAND CONCERT LE 8 JANVIER, 1842.

Arrivée de MM. Hughes et Mlle Franklin.

Le public est respectueusement informé que les célèbres MM. Hughes qui jouent de la harpe, du violon et de la concertina (instrument nouvellement inventé) et qui ont fortement étonné le monde musical dans les principales villes d'Europe et d'Amérique, ainsi que la célèbre chanteuse Mlle Franklin, donneront un concert dans

LA SALLE DE BAL ST LOUIS,

SAMEDI SOIR 8 DU COURANT.

Le concert commencera à 7 heures et demie. Ticket $1 On peut se procurer des billets à l'Hôtel St Louis. Des programmes seront délivrés à la porte. 4 jan

SALLE DE BAL WASHINGTON.

Antoine DUBORD, manager.

LES bals auront lieu les *Lundis, Mercredis, Vendredis* et *Samedis* de chaque semaine, pendant toute la saison. 29 d

MAINTENANT OUVERT

80 *rue du Camp, vis-à-vis la rue Natchez,*

GRANDE EXHIBITION DE TABLEAUX.

Ce splendide salon a été remis nouvellement à neuf; Portrès particulière pour les dames est décorée d'arbres et de fleurs, la chambre est meublée de sophas, chaises et ... et offre une exhibition digne du patronage des connaisseurs de cette ville.

Le superbe tableau de HAIDÉE, JUAN ET LAMBRO par Dubufe, auteur célèbre des tableaux d'ADAM et EVE. Cette production maintenant soumise au public de la Nouvelle Orléans, est toute récente et d'une dimension de 170 pieds. Les grands critiques qui l'ont vue ont déclaré ce tableau est un CHEF D'ŒUVRE, c'est bien certainement une belle composition. Cet ouvrage a été directement importé en Amérique des études du célèbre David, dont on connaît le mérite; il a été admiré à New-York et à Boston. On y trouve aussi un portrait de l'Hon. Mde NORTON, auteur célèbre, petite fille de Pillustre Sheridan. Monsieur Parker est le successeur de Thomas Lawrence et reconnu comme le meilleur peintre de portrait.

Le salon est ouvert de dix heures A. M. à dix heures P. M.

Prix d'entrée, 50 cents—Billets pour la saison $1.

Il y a un bureau de cannes et parapluies. 15 J—

MEDICAMENTS POUR HABITATION—Les soussignés ont l'honneur de prévenir MM. les habitans en médecine, qu'ils ont constamment en mains des médicaments qu'ils garantissent d'excellente qualité, que les prix des arrangements particuliers pour recevoir des assortiments de Londres, Paris et New York et qu'ils pourront en toutes circonstances offrir aux habitants et aux médecins des articles de qualité supérieure.

27 déc—6m SICKLES & Co, Droguistes, 40 Canal.

POUR ST-LOUIS.

Le steamboat GENERAL LEAVENWORTH, capitaine White, partira aujourd'hui 8 courant, à 4 heures P M

Pour fret et passage s'adresser à bord ou

J H ASHBRIDGE, 97 Camp.

POUR ST-LOUIS, ALTON ET LES RIVIERES DES ILLINOIS.

Le steamboat ALTON, capitaine Carlin, ayant une partie de son chargement engagé, partira pour les ports ci-dessus mardi 11 courant. Pour fret et passage s'adresser à bord ou à

8 j J H ASBRIDGE, 97 Camp.

POUR ST-MARTINVILLE et les ports intermédiaires

Le steamboat OSAGE VALLEY, capitaine G Trenard partira pour les ports ci-dessus dimanche 9 courant à 10 heures A. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis la rue Conti ou à

FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS, 25, St. Louis.

8 janv

BATEAUX DE LA MALLE DES ETATS-UNIS. POUR LA MOBILE.

Les bateaux à vapeur à basse pression CAROLINE, capitaine Sutton, et SOUT HERNER, capitaine Swiler, partiront de lac deux fois par semaine, après l'arrivée des chars de 11 heures A. M. Pour les jours de départ, voir les affiches.

Pour fret et passage s'adresser à A. G. FLOO,

26 d Bureau de la Malle des E. U. rue du Camp 2.

POUR COLUMBIA (Arkansas) Princeton, Vicksburg, &c—Le steamer TUSKINA, capitaine J. Jeffries, reçoit maintenant son fret et partira positivement samedi, 8 courant, à 4 heures P M. Pour fret ou passage s'adresser à bord au long wharf ou à

HALL, BEIN & CLAPP,

7 jan 69, Tchoupitoulas.

POUR ST. LOUIS.

Le steamboat GAL. LEAVENWORTH capitaine White, partira positivement samedi, 8 du courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser à

6 jan J. H. ASHBRIDGE, 97, Camp.

POUR BAYOU TUNICA, Bayou Sara Port Hudson, et les ports intermédiaires—Le steamboat PERSIAN, capit. Hart, partira pour les ports ci-dessus ... les mercredis à 10 heures du matin, et repartira de Bayou Sara tous les samedis à 10 heures A M. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à

STETSON & AVERY ou à

6 jan HAWTHORN & WOODS, rue Gravier.

POUR LE HAVRE

Le navire CALEDONIA, capitaine Marrico, ayant tout son chargement arrêté, partira immédiatement. Pour passage s'adresser à

6 j LEVI H. GALE, 31 Commune.

POUR BALTIMORE.

Ce soir—Passage seulement.

La barque MARINE, partira ce soir à 4 heures P. M. Les passagers devront se rendre à bord, à l'heure susdite. S'adresser à bord, vis à vis la rue Gazette ou à FOSDICK & BROTHER,

8 j 66, Camp.

POUR LA MOBILE.

Par le fleuve, mardi 11 courant.

Le Schooner neuf ROB ROY, capitaine Seddard, partira comme il est dit ci-dessus. Pour fret à des conditions avantageuses, s'adresser à bord, vis-à-vis les magasins triangulaires ou à

8 j FOSDICK & BROTHER, 66 Camp.

POUR BALTIMORE.

Le navir WARSAW, capitaine Mendall, ayant les deux tiers de son chargement engagé partira immédiatement. Les marchandises seront déchargées au bassin de la rue Frederick. Pour fret et passage s'adresser à bord, près du No 20, rue municipalité ou à

W C WHITRIDGE, 74 Magasins.

On avancera les frais sur toutes les marchandises. 6 j

A VENDRE.

Le brick PACIFIC de 196 tonneaux, en très bon état. Pour les conditions qui seront avantageuses s'adresser à FOSDICK & BROTHER,

6 jan 66, rue du Camp.

ON demande un brick ou une barque pour Baltimore qui sera chargée en entier et expédié immédiatement. S'adresser à FOSDICK & BROTHER,

6 jan 66, rue Camp.

POUR LA HAVANE ET CADIZ—La barque espagnole, fine voilière, MARIA DE LA PAZ, capt Perez, partira positivement samedi prochain. Pour passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à

CUCULLU, LAPEYRE & Co.

5 j 26, Vieille Levée.

POUR LA HAVANE et Barcelone—Le brick espagnol EMILIO, capt Burt, partira positivement samedi prochain. Pour fret ou passage, s'adresser à

CUCULLU, LAPEYRE & Co.

5jan 26, Vieille Levée.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Madame OLARET, *accoucheuse*,

Reçue, en 1824, par la faculté de Paris, a transporté son domicile de l'encoignure Ste. Anne et Bourbon au No. 183, rue Ste. Anne, entre les rues Bourbon et Dauphine.

Références MM. Labatut, MM. Bohier, Lambert Thomas, Deret, Duplêrie.

24 déc—30

FELIX HUSTON & S. S. PRENTISS,

AVOCATS.

M. HUSTON est venu à la Nelle Orléans—Mr. Prentiss restera momentanément à Vicksburg. En outre des Cours de la Nelle-Orléans et des cours inférieures par Mr Prentiss ils recevront des affaires dans les paroisses de Concordia, Madison et Carroll et à la Cour Supreme d'Alexandrie.

Bureau Nelle-Orléans, 6, rue St. Charles.

17 déc—90j.

AVIS.

DEUX boîtes de Bijouterie ayant été laissées au café de l'encoignure des rues St. Louis et Levée, le propriétaire est prié de venir les réclamer en prouvant sa propriété et payant les frais.

Nouvelle-Orléans, 4 janvier 1842. 4 jan—

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE

A quiconque conduira à une des geôles de cette ville le nègre nommé TOMPSON, âgé d'environ 30 ans, parlant anglais et un peu français. Il est très grand et haut de 6 1/2 pieds, et très connu pour acheter journellement des mauvaises graisses ainsi que des cendres, à bord des steamboats. Il a été vu tous ces jours derniers dans le faubourg Marigny. O. BLINEAU,

6 janv—6 163, rue Ste. Anne

VENTES A L'ENCAN.

PAR S. GUINAULT.

Vente renvoyée.

IL sera vendu lundi prochain, 10 janvier 1842, en face de son bureau d'encan, à 11 heures précises du matin, pour cause de départ:

Un lot de meubles consistant en armoires, tables à cartes et à manger, pendule, vases à fleurs, un tableau horloge à musique, chaises, chenets, &c.

Conditions, comptant 8 jan

Vente renvoyée.

PAR S. GUINAULT.

IL sera vendu Jeudi, 13 janvier 1842, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis:

Une habitation située dans la paroisse de Jefferson, rive droite du fleuve, 4 milles de la Nouvelle-Orléans, mesurant treize arpents 1/2 de face sur 40 arpents de profondeur, bornée d'un côté par l'habitation de M. F. Trenard et de l'autre par celle de Mme veuve Verlsen Degruy, ensemble une maison de maître, 5 cabanes à nègres avec cheminées doubles, magasin, cuisine, poulailler, pigeonnier &c.

L'habitation offre une superficie de 140 arpents dont soixante-dix sont fossoyés, cultivés en jardin et en arbres fruitiers, tels que figuiers, pruniers, pêchers.

La batture en face de la propriété est superbe et convient parfaitement pour un chantier de bois.

Conditions—1/10 comptant et la balance à 1, 2 et 3 ans de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Six des esclaves de l'habitation ci-dessus décrits pourront être vendus à l'acquéreur à des conditions raisonnables dans le cas où il en aurait besoin. 8 jan—6

Vente sans limite d'immeubles situés dans la 2me municipalité, par le consentement des parties,

PAR JOS. A BEARD & Co.

IL sera vendu à l'encan, jeudi 13 du courant, à midi, à la Bourse St-Louis,

Les propriétés de valeur suivantes, dans une des parties les plus commerçantes de la 2me municipalité, vendues par le consentement de toutes les parties intéressées au plus offrant et dernier enchérisseur, savoir

4 lots de valeur et batisses dans l'îlet borné par les rues Magasins, Foucher, Lafayette et Girod.

Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Magasins et Lafayette, mesure vingt-six pieds, 3 pouces et 6 lignes de face à la rue Magasins sur 80 pieds 2 pouces et 3 lignes de profondeur sur la rue Lafayette.

Le lot No 2 mesure 26 pieds 3 pouces et 6 lignes de face à la rue Magasins sur 80 pieds 2 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 1.

Le lot No 3 mesure 26 pieds 4 pouces et deux lignes de face à la rue Foucher, 25 pieds 4 pouces sur la ligne du fond sur 82 pieds 11 pouces et 4 lignes sur une ligne, et 81 pieds 6 pouces et 7 1/2 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No 4.

Le lot No 4 mesure 25 pieds 4 pouces et 2 lignes de face à la rue Foucher, 26 pieds 4 pouces sur la ligne du fond sur 81 pieds 6 pouces et 7 1/2 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 3 et 80 pieds 2 pouces et 3 lignes sur la rue Lafayette, le dit lot formant l'encoignure des rues Foucher et Lafayette.

Conditions. $1500 comptant sur chacun des lots Nos 1 et 2, $1000 le premier mars prochain et la balance à 6, 12 et 24 mois de crédit. $600 comptant sur chacun des lots Nos 3 et 4, $400 le 1er mars prochain et la balance à 6, 12 et 24 mois.

Les billets tirés et endossés à la satisfaction des vendeurs avec hypothèque jusqu'à parfait paiement—Si les billets ne sont pas payés à l'échéance, ils porteront intérêt à 10 p.c. par an, les détenteurs se réservant le droit si le paiement en est retardé. Les actes de vente par devant C. Pollock, notaire public aux frais des acquéreurs. 8 j

300 balles toile à chemise de Lowell et Osnaburgs

PAR VINCENT & DE FERIAT.

IL sera vendu mercredi prochain 12 du courant, à 10 heures pour le compte des propriétaires, au magasin no 58, rue des Magasins:

200 balles toile à draps de Lowell et Osnaburgs.

Aussi: 250 barriques clous.

Des catalogues annoncent les différentes qualités de ces marchandises et les conditions de la vente; seront délivrés la veille 8jan

PAR E. SYKES.

Vente positive de Fruits

IL sera vendu mardi, 11 du courant, à midi, au magasin d'encan, rue des Magasins, no. 41, vis-à-vis l'Arcade de Bank:

2607 boîtes Raisins secs MR;
300 do do L;
49 do do L.

Les fruits ci-dessus forment la balance de la cargaison du brick Kanhawa, et sont tous de la marque de Ja Kreis, et sont les meilleurs importés pendant le cours de cette saison. Ils sont en bon ordre.

Conditions, avantageuses à la vente. 8 jan

PAR S. GUINAULT.

IL sera vendu jeudi 13 janvier, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis:

La goëlette Active, en très bon état du port de 35 tonneaux, avec ses agrès et apparaux et sa chaloupe. Elle se trouve maintenant à ... au bout du chemin de fer.

Conditions comptant 8jan

Esclaves.

PAR A. L. FERNET.

IL sera vendu mardi prochain, 11 janvier 1842, à midi à la Bourse St. Louis

William, âgé de 20 ans, le titre seulement garantis,

Sophie, âgé de 44, nègre de champ et drayman,

Maria, âgé de 20, négresse de champ et son enfant âgé de 8 mois

Matilda, de 18, domestique de maison,

Priscilla, de 18, do de

Les quatre dits esclaves sont pleinement garantis des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions: comptant

Les actes de vente pardevant Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs. 8jan

MARCHE D'ENCAN—Rue du Camp.

Vente d'importation de Verrerie, Porcelaine, Coutellerie, et marchandises plaquées.

PAR J. A. BEARD & Co.

IL sera vendu à l'encan vendredi, 14 du courant, à dix heures et demie du matin, au marché d'encan, rue du Camp, vis-à-vis la rue Natchez:

Un bel assortiment d'importation de verres taillés, se composant de carafes, pots, beurriers, saladiers, fruitiers, verres à champagne, à la vin et à pied, lampes ... vases, lampes astrales, de cabinet et de chambre, chandeliers, moutons, mouchettes, et plateaux, ... un bel assortiment de bougeoirs et de chandeliers pour église ...

Aussi, Un superbe assortiment de services complets en porcelaine anglaise du dernier goût.

Les objets ci-dessus sont importés directement et seront vendus sans réserve.

La vente sera continuée le soir à 6 heures et demie.

Les objets pourront être examinés la veille au soir et les chefs de familles sont invités à venir faire leurs choix.

Conditions, à la vente.

Les objets achetés pour la campagne seront emballés. 8 janv

Bon vin de Sherry en barriques.

PAR J. A. BEARD & Co.

IL sera vendu à l'encan aujourd'hui vendredi 11 heures et demie, au marché d'encan, rue du Camp, vis à vis la rue Natchez.

50 demi barriques vin vieux de Sherry, vendues sans réserve pour payer des avances.

Conditions, comptant 7 janv

Cheval, drays, Voitures, &c.

PAR A. L. FERNET.

IL sera vendu lundi prochain, 10 janvier, à 11 1/2 heures de l'après midi, chemin du Bayou, vis-à-vis le Tivoli, No. 133.

Un cheval et dray, tout attelé; deux autres drays, une charrette à vendre du lait; 2 voches crèoles, dont une avec un jeune veau; un bœuf, caleche et harnais, &c.

Conditions, à la vente. 7 jan.

PAR J. B. BLACHE.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 4 janvier 1842, il sera vendu à 10 heures du matin, au No. 81, rue de Chartres, les vendredi, 17 et 21 janvier courant, les marchandises consistant en chapeaux, ... deurs, montres, pendules, bijouterie, argenterie, plaques, articles de goût, &c.

Et le vendredi 21 du courant, à midi précis, le bail dudit magasin, rue de Chartres No. 81, expirant le 31 septembre 1844.

Conditions: Pour toute somme au-dessus de $300 jusqu'à $1500, ... et à 12 mois de crédit, le tout en billets tirés et endossés à la satisfaction de Louis Mub, syndic.

7 jan—7,14,17,22

Domestiques créoles.

PAR J. A. BEARD & Co.

IL sera vendu à l'encan mardi 11 du courant, à midi, au marché d'encan rue du Camp, vis-à-vis la rue Natchez, les esclaves suivans, vendus pour cause de départ pour l'Europe:

Annette, âgée d'environ 30 ans, excellente domestique de maison, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, excellente et son enfant

Jolin, âge de 4 ans.

Betty, âgée de 40 ans, domestique de confiance, bonne blanchisseuse, repasseuse et cuisinière, et son enfant

Maria, âgée de 13 ans, domestique de maison et gardien d'enfans, pleinement garanties des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions—6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les esclaves ci-dessus pourront être vendus à l'amiable en s'adressant aux encanteurs ci-dessus. 7 janv

PAR LE MARSHALL.

Les Etats Unis contre 12 Caisses de marchandises marquées K dans un diamant—Cour du District des Etats-Unis pour le district Oriental de la Louisiane No. 4020.

EN vertu d'un writ de venditioni exponas, à moi adressé par l'honorable Cour de district des Etats Unis pour le district susdit, j'exposerai en vente publique le lundi 10 janvier 1842, à une heure P. M. au bureau du marshall sur le côté ouest de la Levée, 12 caisses marquées K dans un diamant, contenant pianos &c. &c.

Conditions de la vente comptant, en espèces.

Bureau du Marshall, N. O le 5 janvier 1842.

6 janv—4 A. SIDNEY ROBERTSON, marshal des E. Unis

QUINCAILLERIE FRANÇAISE, ANGLAISE, ALLEMANDE ET AMERICAINE.

LES soussignés viennent de recevoir, par les derniers arrivages un bel assortiment de marchandises qu'ils offrent à vendre en gros et en détail, savoir:

Coutellerie et serrurerie française et anglaise de toutes genres, pelles et pincettes, en fonte, limes en paille d'All. moulins à café en bois d'All. ou en fer américain, fers à repasser, gants et masques, articles de chasse, pointes de Paris, charnières françaises, cafetières à filtre et du Levant, la hydropneumatique à l'esprit de vin, flambeaux bronzés et composition, plateaux vernis, capsules, œillets métalliques, lampes astrales, Nancy perfectionnées économiques et clarté indicible, de ou en cuivre, quinquets à 1, 2, et 4 becs, brosserie de tous genres.

Rabots et outils pour menuisier, des meilleures fabriques américaines.

Véritables haches Hartford Collins,

Articles pour cordonniers et selliers &c. et quantité d'autres articles méritant l'attention des consommateurs.

Aussi—Outils et fournitures pour horlogers et bijoutiers ou tout ce que l'on peut désirer en cette qualité de

DEVILLIERS FRERES & DARMENTON.

31 déc—11 No. 19, rue Conde

BANQUE DE CARROLTON.

A une élection qui a eu lieu lundi 3 janvier courant, les personnes dont les noms suivent ont été nommées directeurs de cette institution

G. C. Duncan,	J. Kohn,
D. F. Burthe,	G. Mallort,
G. Barke,	A. Gordon,
John Budell,	G. W. Campbell,
V. Burth,	Geo. Lea,
L. Millaudon.	W. Mills.

6 j JOHN NICHOLSON, secrétaire

BUREAU DE L'ASSURANCE DE L'OCEAN.

Nouvelle Orléans, le 4 janvier 1842.

UNE élection annuelle des Directeurs de cette Compagnie pour l'année courante, aura lieu au bureau rue du Camp No. 46, le premier jour de février prochain.

6 janv—11f CHS. BRIGGS, Secrétaire.

AU VRAI DANDY PARISIEN

Rue Royale entre Conti et St-Louis, No. 105.

MESSIEURS GARNIER frères préviennent le public et leurs amis, qu'ils viennent de recevoir par l'Alexandre Toussaint, un nouvel assortiment d'habillements confectionnés et une infinité d'autres objets du plus nouveau goût, tels que cravattes satin, écharpes satin, fantaisie première qualité à $5, les mouchoirs de poche en soie de $3 et $5. Ils ont également un superbe assortiment de montres en or d'un nouveau genre qu'on ne trouve en chez nous ... continuer ... de ce genre et de confection du travail très avancé ils offrent les objets ci-dessus à un prix qu'aucune maison ne pourra ... de vouloir faire de nouvelles affaires.

Ils ont également un magasin une centaine de paniers de champagne première qualité, en bouteilles et demi bouteilles, qui vendront à des prix modérés et par les conditions très avantageuses.

Ils attendent par le navire Superbe, un envoi de cent fusils venant des meilleures fabriques de St-Etienne, qu'ils vendront depuis $10 jusqu'à $150, et ils seront tous vendus garantis. 4 jan—6

MDME V. ARTIGUENAVE, professeur de musique et de piano forte, élève du célèbre Jacques Herz, et qui a enseigné son art avec avantage durant trois ans au Couvent des Ursulines a l'honneur de faire connaître au public qu'elle continue à donner des leçons en ville et chez elle et se rendra dans les institutions où ses services pourraient être demandés.

Mdme Artiguenave offre à vendre plusieurs beaux et bons pianos et un bon choix de pièces nouvelles ainsi que des méthodes pour cet instrument.

No. 169 rue Chartres, au premier. 4 jan—6

AVIS DE SOCIETE.

LES soussignés ont, à partir de ce jour, formé une société sous la raison de LACROIX frères, ils ont établi leur magasin rue de la Levée, No. 91, entre Jefferson et St. Pierre, ils offrent à vendre à des prix très modérés un grand assortiment de marchandises, consistant en habillemens confectionnés de toutes qualités, chapeaux, bottes, chaussures, etc. ils seront toujours pourvus d'une grande quantité d'effets et habillements de nègre pour les habitations.

Nouvelle-Orléans, le 1er janvier 1842.

THE LACROIX

6janv—6 PAUL LACROIX.